

Les responsabilités de la Région en matière de Formation Professionnelle Continue :

La Région est responsable de la formation et l'insertion professionnelle des jeunes sans emploi ni qualification : La Région est chargée de proposer des actions d'insertion professionnelle et de qualification aux jeunes qui sont sans emploi ni qualification. Ce sont ces jeunes sortis du système scolaire (ils sont au moins 13 000 chaque année !) qu'on va retrouver principalement dans les Missions Locales et PAIO ou les Maisons de l'Emploi. Pour cela, la Région Pays de la Loire a créé l'Offre de Formation Territorialisée (OFT) dont le programme est établi par des comités de pilotage locaux associant les Missions Locales et PAIO, les Maisons de l'emploi, Pôle Emploi, les CIO, les Directions du Travail, les acteurs économiques (clubs d'entreprises, branches professionnelles, chambres consulaires, ...), les partenaires sociaux et les intercommunalités. Cette Offre de Formation élaborée au plus près des réalités économiques et sociales locales comprend des actions de découverte des métiers, d'orientation, de recherche de contrats, de pré-qualification et certaines actions qualifiantes, en complément des offres régionales (Programme Régional des Formations Qualifiantes et actions de l'AFPA). La Région finance les Missions Locales pour son activité de prescription de ces actions, l'Etat et les collectivités locales apportant leur contribution financière au fonctionnement de ces structures jeunes. Ces comités de pilotage de l'OFT sont des lieux d'échange et de coordination des différents intervenants (Pôle Emploi, Conseil Généraux qui visent l'insertion sociale des mêmes jeunes, ...).

La Région est responsable de la formation initiale dans les métiers du sanitaire et du social : La Région pilote et finance les formations d'éducateurs, assistants sociaux, infirmiers, aides soignants, ambulanciers, aide à domicile, ... Elle a réussi à instaurer la gratuité des formations sanitaires de niveau V (aide-soignant) qui étaient payantes et chères auparavant (4 à 5000€ pour 10 mois de scolarité). Les problèmes de compensation financière avec l'Etat ne sont toujours pas réglés, d'autant que ce dernier chamboule les programmes sans concertation...

La Région est responsable de l'offre de formation qualifiante pour des demandeurs d'emploi : Le Programme Régional des Formations Qualifiantes offre chaque année des milliers de places de stages (gratuites au niveau CAP). A cela, s'est ajoutée l'offre des actions qualifiantes de l'AFPA qui a été décentralisée vers les Régions. Ce programme est établi après concertation avec les chambres consulaires et les principales branches économiques, en prenant en compte des études du CARIF-OREF et après examen des résultats des stages précédents (nombre d'abandons, de réussite aux examens et d'insertions professionnelles). Au total, ce sont plus de 10 000 places de stages qui sont proposées chaque année, avec une rémunération pour celles et ceux qui n'en ont pas (sous conditions de ressources).

La Région intervient dans l'offre de formation de promotion sociale : La Région finance tout ou partie des frais de stage pour des systèmes de cours du soir et du week-end qui s'adressent à tous les publics (jeunes, chômeurs, salariés, ...). Les formations concernées vont de la récupération des compétences de base (illettrisme, calcul élémentaire, approche de l'internet, ...) à des études de niveau ingénieur ou cadre (ex le CNAM), en passant par l'équivalent du niveau bac pour pouvoir reprendre des études supérieures. Ajoutons que la gratuité des formations sanitaires et sociales de niveau V a facilité l'accès à ces qualifications pour un public ayant de faibles revenus.

La Région intervient dans la formation Professionnelle Continue de certains salariés (compétence facultative) : A partir de l'objectif d'offrir à tous un véritable droit à la formation tout au long de la vie (les salariés mal formés d'aujourd'hui peuvent être les chômeurs de demain que la région devra aider), la Région a été amenée à participer au financement de la

formation de certains salariés. Cela a été le cas, par exemple, pour la branche de l'aide à domicile en raison du besoin important de professionnalisation et du manque de moyens de la branche professionnelle. Cela a surtout le cas à l'occasion de la crise : la Région a déclenché le plan « Former plutôt que licencier et préparer l'avenir » en accord avec les partenaires sociaux, les OPCA (organismes paritaires de collecte et de financement des fonds de formation des entreprises) et en réussissant à y entraîner l'Etat. Ce sont ainsi plus de 5000 salariés et 80 entreprises qui ont bénéficié de ces formations (et de nombreux licenciements qui ont été évités) et des diversifications d'activités d'entreprises (intégrant en particulier les objectifs du développement durable) qui ont pu être amorcées. C'est à l'occasion que la Région a pu faire avancer concrètement l'idée qu'un des richesses principales des entreprises et d'un territoire, c'est l'efficacité de ses entreprises et la qualification professionnelle des salariés. C'est à cette occasion que la Région a pu démontrer son rôle de pilote en matière de formation professionnelle, car capable d'établir les dialogues avec tous les partenaires et de les fédérer pour mettre en place une importante action commune allant clairement dans le sens de l'intérêt général. En particulier, les relations de confiance établies avec les partenaires sociaux ont été d'une grande importance.

La région est responsable de l'élaboration du Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles (PRDFP) : C'est le symbole du rôle de pilote de la formation professionnelle de la Région : elles sont chargées d'élaborer un schéma général de développement de la formation professionnelle (initiale et continue) sur le territoire régional, sans s'arrêter à ses compétences propres. Ce schéma doit donc aussi concerner les formations professionnelles financées par l'Etat et par les entreprises.

L'élaboration de ce PRDFP est un processus long qui implique toutes les parties prenantes à la formation professionnelle : financeurs (OPCA, Région, Etat et fonction publique territoriale, principalement), prescripteurs (FONGECIF, Pôle Emploi, Missions Locales, CIO, ...), Partenaires Sociaux, Education Nationale, organismes de formation, territoires et collectivités locales, lieux et structures participatives et de concertation (CESR, Conseils de Développement, ...) ...

Il doit aboutir à une vision partagée, à des objectifs communs et à des structures de coordination de l'action de tous. Le point faible de ce Plan est de ne pas être prescriptif, mais seulement indicatif. Mais il peut marquer le positionnement de la Région comme chef de file de la formation professionnelle qui peut s'appuyer sur les orientations fortes de ce Plan pour construire des collaborations au bénéfice de tous ceux qui sont les moins qualifiés et du développement de la région.